



RAPPORT ANNUEL 2020

TABLE DES MATIÈRES

1	MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
2	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
2.1	Composition au 31 décembre 2020	4
2.2	Fonctionnement	4
2.3	Rôle du conseil de quartier	4
2.4	Conseiller en consultations publiques	5
2.5	Limites du quartier.....	5
3	RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER	6
4	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
4.1	Engagement du conseil de quartier auprès des citoyens et des partenaires	10
4.2	Communication, information, formation.....	11
4.3	Histoire et patrimoine	12
4.4	Aménagement du territoire.....	12
4.5	Volet aménagement des propriétés municipales ou privées	13
4.6	Volet vie communautaire.....	13
4.7	Volet sécurité publique et mobilité durable.....	13
5	DEMANDES D'OPINION ET DÉROGATIONS MINEURES.....	15
6	ÉTATS FINANCIERS	16

1 MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration vous présentent le rapport annuel 2020 du conseil de quartier Saint-Sacrement. Ce rapport rend compte des travaux réalisés au cours de l'année et des états financiers du conseil.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la covid-19. En conséquence, les activités du conseil de quartier ont été perturbées tout comme celles de l'ensemble de la société québécoise. Toutefois, l'adoption de la plateforme Zoom par la Ville de Québec a permis la reprise des assemblées ordinaires dès le mois de juin en visioconférence. L'assemblée générale annuelle qui se tient habituellement en avril a dû être reportée au mois d'octobre.

En 2020, la Ville de Québec a soumis à la consultation publique de nouveaux projets auxquels le conseil de quartier Saint-Sacrement a répondu en produisant deux mémoires, le premier sur la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* et le second sur la *Nouvelle politique de participation publique*.

Une des préoccupations majeures du conseil de quartier cette année a été la sécurité routière, en particulier autour des écoles du quartier et sur le chemin Sainte-Foy. C'est pourquoi une demande de subvention a été faite dans le cadre du *Programme de soutien à la mobilisation* de la Ville de Québec. Le conseil d'établissement de l'École Internationale de Saint-Sacrement de même que l'association de parents du Collège Stanislas ont fait de même. Nul doute que le printemps 2021 sera consacré à la sécurité routière dans Saint-Sacrement.

Le conseil de quartier remercie tous les citoyennes et les citoyens qui ont assisté aux assemblées et qui ont participé d'une manière ou d'une autre aux activités du conseil contribuant ainsi à le guider dans ses résolutions et ses décisions. Un merci particulier à M. Roger Boileau qui s'était occupé jusqu'à maintenant de la bibliothèque papier. Celle-ci a été remplacée par une bibliothèque virtuelle qui regroupe tous les documents produits par le conseil et ses partenaires depuis plusieurs années.

Le conseil d'administration tient à souligner la contribution de M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction des procès-verbaux et son apport aux mémoires produits par le conseil, de même que l'aide de MM. Jason Fournier et Daniel Leclerc, du Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec, par leurs conseils judicieux et leurs suivis rigoureux tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également à M. Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district électoral Montcalm-Saint-Sacrement, pour sa participation assidue aux assemblées et ses comptes rendus des activités et décisions du conseil municipal et du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou relativement au quartier Saint-Sacrement. Finalement, nous remercions les administrateurs sortants à l'assemblée générale du 6 octobre 2020 : M. Étienne Hivert, président, et MM. Jean-Pierre Coljon, Marc Fafard, Francis Gauthier, Michel Jutras et Riel Michaud-Beaudry.

Finalement, nous remercions les personnes qui ont pris la relève afin de former un tout nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale : M. Bertrand Gemme, M. Gilles Jobin, M^{me} Maureen O'Farrell et M^{me} Lilianne Plamondon ainsi que M^{me} Jocelyne Séguin qui a été cooptée le mois suivant.

2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Les affaires du conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci peut comprendre jusqu'à huit administrateurs élus par les résidents du quartier. Quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut s'adjoindre jusqu'à trois administrateurs cooptés. Le conseiller du district municipal de Montcalm-Saint-Sacrement est membre d'office du conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration du quartier de Saint-Sacrement comptait deux administratrices et deux administrateurs élus, une administratrice cooptée ainsi qu'un conseiller municipal. Sauf un administrateur dont le mandat se termine en 2022, tous les mandats des autres membres se terminent à l'assemblée générale de 2021.

Membres avec droit de vote :

M^{me} Lilianne Plamondon, présidente (2021)
M. Bertrand Gemme, vice-président (2022)
M^{me} Maureen O'Farrell, secrétaire (2021)
M^{me} Jocelyne Séguin, trésorière cooptée (2021)
M. Gilles Jobin, administrateur (2021)

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussièrès, conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement

2.2 FONCTIONNEMENT

En 2020, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement a tenu sept (7) assemblées ordinaires, ainsi qu'une assemblée générale annuelle. Les rencontres ont eu lieu en début d'année au Centre de loisirs Saint-Sacrement, au 1605, chemin Sainte-Foy et par la suite, en raison de la pandémie, par visioconférence. L'assemblée générale annuelle s'est tenue exceptionnellement en octobre, par visioconférence également, en raison du contexte sanitaire. Les [procès-verbaux](#) de chacune de ces assemblées sont disponibles sur la page du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur le site Internet de la Ville de Québec.

2.3 RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme de consultation constitué selon les dispositions de la **Charte de la Ville de Québec**, section IV. Il est une personne morale au sens du Code civil du Québec et il est régi, dans la mesure où elle est applicable, par la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38).

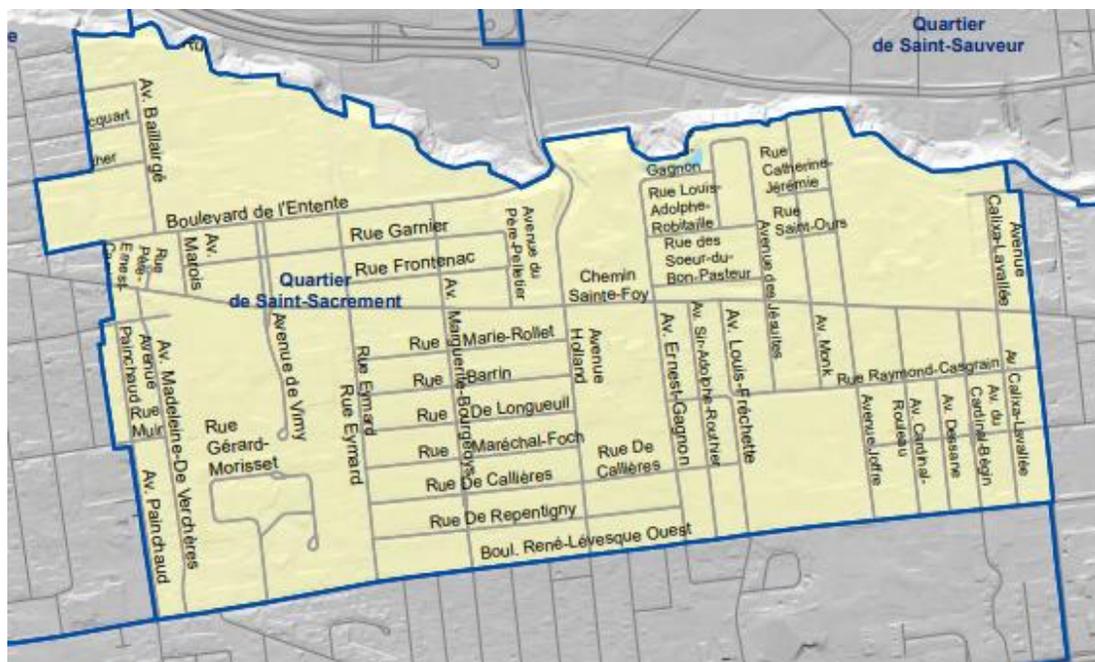
Les principaux mandats du conseil de quartier sont définis dans la [Politique de consultation publique de la Ville de Québec](#) (articles 5.1 à 5,4). Le conseil de quartier est un interlocuteur privilégié de la ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts à l'égard de questions qui concernent leur quartier. Il peut également jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu afin que tous les points de vue soient entendus. En plus de ce rôle, il est habilité, dans la mesure des ressources qui lui sont allouées et dans le cadre de la mission et des pouvoirs de la ville, à prendre des initiatives pour stimuler un développement intégré et viable du quartier.

2.4 CONSEILLER EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le conseil a été assisté au cours de l'année 2020 par un conseiller en consultations publiques de la Ville de Québec, M. Jason Fournier. Ce dernier a été remplacé en novembre par un collègue, également conseiller, M. Daniel Leclerc. Le rôle du conseiller en consultations publiques est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des assemblées du conseil de quartier respectent les normes établies et de rapporter les décisions ou questions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.5 LIMITES DU QUARTIER

La carte suivante illustre les limites du quartier de Saint-Sacrement ainsi que les principales artères et rues qui en font partie. Le quartier est limité au nord par le coteau Sainte-Geneviève, au sud par le boulevard René-Lévesque Ouest, à l'est par l'avenue Belvédère et à l'ouest par l'avenue Painchaud.



3 RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Nous reproduisons les résolutions du conseil de quartier qui ont été prises ou traitées en 2020 concernant des éléments importants pour le quartier et pour le conseil. Toutes les résolutions y incluant celles concernant les affaires courantes du conseil peuvent être consultées dans les [procès-verbaux](#) déposés sur la page du conseil de quartier sur le site web de la Ville de Québec.

Résolutions concernant des éléments importants	Résultats
20- CA-02 —7 janvier — Il est résolu de déposer un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec.	Le mémoire a été déposé. Il peut être consulté sur le site de la Ville.
20- CA-08 —4 février — ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a déposé un mémoire le 7 janvier 2020 sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec ; ATTENDU QUE le Chemin Sainte-Foy, entre l’avenue de Vimy et l’avenue Ernest-Gagnon, fait partie des zones accidentogènes recensées par la Ville de Québec dans sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024 ; ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est particulièrement sensible au caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy situé au cœur de son quartier ; ATTENDU QUE plusieurs quartiers ont bénéficié de l’approche des rues conviviales de la Ville de Québec pour pacifier une ou des rues de leur quartier et renforcer le sentiment de sécurité et d’appartenance au quartier ; ATTENDU QUE le Chemin Sainte-Foy entre l’avenue de Vimy et l’avenue Ernest-Gagnon n’a pas été retenu dans l’approche des rues conviviales déployée par la Ville de Québec ; ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est sensible au fait que trois collisions mortelles impliquant des piétons sont survenues sur ce tronçon du Chemin Sainte-Foy ; ATTENDU QUE dans son Programme particulier d’urbanisme Pôle urbain Belvédère 2017, la Ville de Québec reconnaît que la qualité de l’aménagement du domaine public, qui est principalement composé des rues, des parcs et des espaces publics, est essentielle à la création de milieux de vie conviviaux (p. 44) ; ATTENDU QUE le PPU Pôle urbain Belvédère 2017 propose de créer un espace public dans le noyau mixte Holland, en aménageant un espace public en façade de l’église du Très-Saint-Sacrement, en ajoutant du mobilier urbain et des aménagements qui faciliteront les déplacements des piétons à l’intérieur même du noyau mixte, ainsi que vers l’artère commerciale du chemin Sainte-Foy ; ATTENDU QUE l’étude d’impact sur les déplacements du Réseau structurant de transport en commun prévoit une hausse de 6 à 10 % du trafic routier dans les prochaines années, ce qui contribuera à accentuer le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy ; ATTENDU QUE des projets de développement immobiliers et commerciaux sont prévus dans le quartier Saint-Sacrement et dans	Le procès-verbal du 3 mars 2020 indique que l’aménagement d’une place publique en façade de l’église telle que prévu au PPU pôle Belvédère demeure dans le portrait de la Ville de Québec dans un horizon de 5 ans. Les mesures de sécurité ont été renforcées près de l’école internationale Saint-Sacrement. Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) a signalé que dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière 2019-2024 , la Ville s’est engagée à revoir la sécurité aux abords des écoles. Lors de cette intervention, l’analyse de la sécurité du tronçon mentionné sera réalisée et des mesures supplémentaires pourront être implantées afin d’améliorer la sécurité pour l’ensemble des usagers.

Conseil de quartier de Saint-Sacrement

les quartiers avoisinants et qu'ils auront un impact sur la densification du quartier et la circulation ;

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de se pencher dès maintenant sur les opportunités de donner suite au PPU Pôle urbain Belvédère en aménageant un espace public en façade de l'église du Très-Saint-Sacrement afin de contribuer à pacifier le tronçon accidentogène du Chemin Sainte-Foy et à redonner au quartier un espace convivial de qualité. Le conseil de quartier est également intéressé à ce que la Ville aménage dans un proche avenir le tronçon accidentogène du Chemin Sainte-Foy, entre les avenues de Vimy et Ernest-Gagnon, de façon à le pacifier et à le rendre plus sécuritaire pour l'ensemble des résidents et des personnes qui le fréquentent, en particulier à proximité de l'école primaire internationale de Saint-Sacrement. Le conseil de quartier souhaite à cet effet rencontrer le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec afin de discuter des mesures qui pourraient être mises en place.

20- CA-09 —4 février — il est résolu d'appuyer l'initiative de SOS Saint-Sacrement en vue de requalifier, revaloriser et préserver l'église du Très-Saint-Sacrement dans un projet citoyen à caractère culturel, communautaire et socio-économique

Le procès-verbal du 3 mars 2020 indique que SOS Saint-Sacrement a transmis une lettre à la ministre qui s'ajoute à un dossier déjà bien étoffé sur l'église du Très-Saint-Sacrement au ministère de la Culture.

20- CA-10 —4 février — il est résolu de demander à la Ville de Québec tous les documents et informations qui déterminent le caractère accidentogène des zones portant les numéros 4, 7, 31, 278, 335 et 362 qui se situent dans le quartier de Saint-Sacrement.

Les zones accidentogènes sont les suivantes : le Chemin Sainte-Foy, entre les avenues Ernest-Gagnon et Marguerite-Bourgeoys (no 278 et 362), et ses intersections avec les avenues Holland (no 31) et Eymard (no 4) ; l'intersection du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Holland (no 7) ; l'avenue Calixa-Lavallée et son prolongement sur la Côte de la Pente-Douce, à la sortie du stationnement de l'hôpital Saint-Sacrement, au nord du Chemin Sainte-Foy (no 335).

La demande a été transmise à la Ville de Québec qui n'a, au 31 décembre 2020, fourni aucune des informations demandées.

Le 12 février 2021, M. Leclerc, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne indique que les données ayant mené à l'identification des zones accidentogènes du quartier sont celles de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) compilées par Accès Transport Viable dans sa [Carte interactive des accidents avec piétons et cyclistes](#) entre 2005 et 2017 inclusivement. L'analyse de ces données se poursuivra notamment dans le cadre du mémoire sur la vision de la mobilité active que le conseil de quartier entend déposer en mars 2021.

20- CA-12 —4 février — il est résolu de désigner M. Étienne Hivert comme représentant substitut du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur les comités de bon voisinage du RSTC.

Deux nouveaux représentants devront être désignés puisqu'aucun de ceux déjà nommés ne siège plus au conseil. Les comités de bon voisinage n'ont pas encore commencé leurs activités.

20- CA-16 —3 mars — ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a été saisi d'une demande de commentaires concernant l'agrandissement réalisé au 1333, rue Maréchal-Foch ; ATTENDU QUE l'ajout réalisé a été autorisé par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est d'avis que le projet réalisé ne respecte pas les articles 993.0.42, 993.0.43 et 993.0.44 du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme ;

Il est résolu de demander à la présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, M^{me} Suzanne Verreault, de s'assurer, dans l'avenir, du respect de la lettre et de l'esprit de

Au procès-verbal du 1^{er} décembre 2020, M. Bussièrès mentionne que la présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation, M^{me} Suzanne Verreault, a pris connaissance de la résolution. La Commission peut accepter que les matériaux ne soient pas ceux d'origine.

Conseil de quartier de Saint-Sacrement

son règlement d'harmonisation sur l'urbanisme dans l'analyse des projets qui lui sont présentés et qui concernent le quartier de Saint-Sacrement.

20- CA-19 —10 juin — il est résolu de recommander à la Ville de Québec d'autoriser « Alcool et BBQ » dans le parc Saint-Sacrement et dans le parc Notre-Dame-de-Bellevue.

Les autorisations ont été accordées par la Ville de Québec.

20- CA-22 —10 juin — ATTENDU le non-respect des limites de vitesse sur le Chemin Sainte-Foy, dans la zone scolaire de l'École Internationale de Saint-Sacrement ;

ATTENDU les risques accrus d'accident qui en découlent ;

Il est résolu de demande à la Ville de Québec de procéder à une surveillance policière accrue dans le secteur de l'École Internationale de Saint-Sacrement et de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter les limites de vitesse dans ce secteur.

La résolution a été transmise au Service de police de la Ville de Québec.

20- CA-33 —3 novembre — il est résolu de déposer un mémoire sur la politique de participation publique de la Ville de Québec avant la date limite du 6 novembre 2020.

Le [mémoire](#) a été déposé. Il peut être consulté sur le site de la Ville.

20- CA-34 —3 novembre — il est résolu déposer une demande de subvention d'un montant maximal de 3 000 \$ pour l'année 2020, dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec avant la date limite du 30 novembre 2020.

Le 12 novembre, une rencontre a eu lieu avec M^{me} Cathy Larochelle de l'École internationale de Saint-Sacrement et M. Thierry Badard, de l'Association des parents du collège Stanislas ainsi que trois représentants du conseil de quartier. Les organismes ont convenu de déposer des projets séparés, mais interreliés. Le projet du conseil de quartier a été déposé le 24 novembre. En mars 2021, le projet a été accepté et la subvention accordée.

20- CA-39 – 1^{er} décembre — ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a déposé un mémoire le 7 janvier 2020 sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec ; ATTENDU QUE le Chemin Sainte-Foy, entre l'avenue de Vimy et l'avenue Ernest-Gagnon, fait partie des zones accidentogènes recensées par la Ville de Québec dans sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024 ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est particulièrement sensible au caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy situé au cœur de son quartier ;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est sensible au fait que trois collisions mortelles impliquant des piétons sont survenues sur ce tronçon du Chemin Sainte-Foy ;

ATTENDU QUE l'étude d'impact sur les déplacements du Réseau structurant de transport en commun prévoit une hausse de 6 à 10 % du trafic routier dans les prochaines années, ce qui contribuera à accentuer le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy ;

ATTENDU QUE les développements immobiliers récents ou à venir dans le quartier Saint-Sacrement et dans les quartiers avoisinants ont un impact sur la densification du quartier et l'intensification de la circulation ;

ATTENDU que plusieurs établissements hospitaliers, scolaires, préscolaires et résidentiels fréquentés par des personnes

La demande a été transmise.

Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) a signalé que dans le cadre de sa [Stratégie de sécurité routière 2019-2024](#), la Ville s'est engagée à revoir la sécurité aux abords des écoles. Lors de cette intervention, l'analyse de la sécurité du tronçon mentionné sera réalisée et des mesures supplémentaires pourront être implantées afin d'améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers.

Conseil de quartier de Saint-Sacrement

vulnérables sont localisés sur ce tronçon du Chemin Sainte-Foy (Hôpital Jeffery Hale, École Internationale de Saint-Sacrement, Collège Stanislas, Petite école Vision Sillery, Complexe Samuel-Holland, Résidence des Pères du Très-Saint-Sacrement) ;

Il est résolu de demander à la Ville de Québec de réduire la vitesse à 30 km/h entre les avenues Ernest-Gagnon et Madeleine-de-Verchères.

20- CA-40 – 1^{er} décembre — il est résolu de créer un comité de sécurité routière dont la mission sera de soutenir les établissements scolaires de niveau primaire dans leurs efforts de mobilisation et sensibilisation à la sécurité routière.

Le comité sera formé après que les projets de sensibilisation à la sécurité routière auront débuté.

20- CA-41 – 1^{er} décembre — ATTENDU QUE la Ville de Québec établit des stations chaleureuses dans plusieurs secteurs de la ville du 27 novembre 2020 au 7 mars 2021 ;
ATTENDU QUE le quartier Saint-Sacrement ne bénéficie d'aucune station chaleureuse ;
ATTENDU QU'une station chaleureuse a pour but de permettre aux citoyens de se rencontrer à l'extérieur ;
ATTENDU QUE le quartier Saint-Sacrement compte une importante population d'ainé(e)s ;
ATTENDU QU'une station chaleureuse située dans le parc Samuel-Holland serait un incitatif pour sortir de chez soi et combattre la morosité reliée à la pandémie de covid-19 ;
Il est résolu de demander à la Ville de Québec d'ouvrir une station chaleureuse dans le parc Samuel-Holland pour la période prévue par la Ville.

La résolution a été transmise.

Au procès-verbal du 2 février 2021, on indique que l'objectif du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) de la Ville de deux stations chaleureuses par arrondissement avait été atteint.

Des démarches ont eu lieu avec un organisme du milieu pour entretenir la station chaleureuse, mais ce dernier a décliné l'offre en raison du temps et des ressources nécessaires. Un autre organisme s'est montré intéressé et les démarches se poursuivront pour obtenir une station chaleureuse à l'hiver 2021-2022 dans le quartier de Saint-Sacrement.

20- CA-42 – 1^{er} décembre — CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a fait des efforts remarquables pour favoriser la fréquentation des parcs dans la ville et particulièrement dans les parcs Saint-Sacrement, Notre-Dame-de-Bellevue et Samuel-Holland dans le quartier de Saint-Sacrement en y installant des chaises Adirondak et autres sièges de différents types et en y permettant la consommation d'alcool et l'utilisation de BBQ ;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a offert aux personnes âgées de 50 ans et plus une plage horaire réservée dans plusieurs piscines municipales et notamment à la piscine municipale de Saint-Sacrement et que cette activité a été grandement prisée par bon nombre de personnes ;

La résolution a été transmise. Aucune réponse n'est attendue.

Il est résolu de féliciter et de remercier la Ville d'avoir fait diligence pour favoriser l'utilisation des parcs et autres installations de la ville et plus particulièrement celles des parcs Saint-Sacrement, Notre-Dame-de-Bellevue et Samuel-Holland dans le quartier de Saint-Sacrement.

4 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les activités du conseil ont été regroupées selon la même classification que celle du [plan d'action du conseil 2019-2020](#) adopté en novembre 2019.

4.1 ENGAGEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER AUPRÈS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES

Prendre acte des besoins des citoyens, des enjeux liés au quartier et des possibilités de développer et d'agir en concertation avec eux ou avec des partenaires ; soutien du conseil de quartier à des demandes de citoyens.

- Un résident de la rue Maréchal-Foch a fait parvenir au conseil de quartier copie de la lettre qu'il a transmise à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) relativement à l'octroi d'un permis pour l'ajout d'une unité d'habitation au 1333, rue Maréchal-Foch. Le citoyen se dit préoccupé par le fait que la Commission ne respecte pas le [Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme](#) qu'elle est chargée d'appliquer, en particulier les articles 993.0.42 à 44. Les administrateurs ont pris connaissance de la lettre et des photos qui l'accompagnent et adopté une résolution qui a été transmise à la CUCQ (20-CA-16).
- Le projet de *Résidence des pères du Très-Saint-Sacrement* du Groupe Lokia, sur la rue Garnier, a soulevé des inquiétudes auprès des résidents des Jardins Saint-Sacrement lorsque les travaux ont commencé en janvier 2020. Ils ont signalé des problèmes de circulation et de bon voisinage à la Ville et au conseil de quartier. Conscient des problèmes de sécurité occasionnés à plusieurs reprises par de tels travaux sur la voie publique et les trottoirs, M. Bussièrès a fait pression que tout soit résolu rapidement.
- Des résidents de la Champenoise et de la rue Gérard-Morisset ont fait des représentations en 2019 auprès du conseil pour le maintien de la station Gérard-Morisset à l'angle du boulevard René-Lévesque plutôt que son remplacement, par le Réseau structurant de transport en commun, par une nouvelle station à l'angle de l'avenue Painchaud (résolution 19-CA-30). Une autre pétition qui a eu lieu en ligne a porté à 525 le nombre total de personnes favorables au maintien de la station. En août, en compagnie de M^{me} Denise Tremblay, présidente de l'Association des résidents de la Champenoise, M. Fafard, qui représentait le conseil dans ce dossier, a fait une [présentation](#) et déposé un [mémoire](#) auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour le maintien de la station. Une rencontre avec le Bureau de projet du Réseau structurant sur le sujet est toujours à venir.
- Un plaidoyer signé par 225 copropriétaires de la Cité Bellevue concernant l'absence de réglementation pour le stationnement sur la rue Gérard-Morisset a été soumis au conseil de quartier en décembre 2019 et le conseil de quartier a alors demandé à la Ville de mettre en place des mesures de contrôle du stationnement sur cette rue (résolution 19-CA-42). Un an plus tard, à son assemblée du 3 novembre, la Ville a présenté au conseil de quartier cinq scénarios possibles. Une assemblée publique de consultation par vidéoconférence a par la suite été tenue par la Ville en janvier 2021.
- À la suite de représentations de citoyens soulignant l'ajout de nouveaux parcours d'autobus (92 et 94) sur le boulevard de l'Entente incompatibles avec la chaussée cyclable, le conseil avait

appuyé la demande de transférer ces parcours sur le Chemin Sainte-Foy (résolution 19-CA-43). La Ville a répondu le 28 février 2020 qu'elle ne pouvait procéder pour des questions de clientèle, de sécurité, et de trop grand achalandage du Chemin Sainte-Foy. En septembre, une demande a été faite pour, à tout le moins, déplacer le trajet d'autobus de l'avenue Eymard vers l'avenue de Vimy, afin d'éviter de traverser la zone scolaire de l'École Internationale de Saint-Sacrement avant de virer à gauche sur le Chemin Sainte-Foy, ce qui fut accordé.

- Le conseil a donné son soutien au mouvement *SOS Saint-Sacrement* pour la préservation du bâtiment patrimonial de l'église du Très-Saint-Sacrement et la continuité des œuvres communautaires des Pères du Saint-Sacrement (résolution 20-CA-09). Le mouvement a poursuivi ses représentations et fait un suivi auprès du conseil. Le 20 mai 2020, la ministre de la Culture, M^{me} Nathalie Roy, a finalement signé un [avis d'intention de classement](#) qui préserve immédiatement l'église en attendant la signature définitive de l'avis de classement qui pourrait survenir d'ici un an.
- À la suite du rejet exprimé par les participants lors de la [consultation publique](#) tenue le 5 septembre 2019 concernant des cases de stationnement sur rue pour travailleurs dans la zone 31 faisant suite à la fermeture du stationnement locatif de l'église du Très-Saint-Sacrement, une permission temporaire de stationnement a été accordée par la Ville sur les rues de la Cité-Verte. Des résidents de ce secteur ont alors fait des représentations en novembre 2020 auprès du conseil de quartier à savoir que cela ne correspondait en aucune manière aux objectifs de l'écoquartier qui privilégie le stationnement intérieur. Une nouvelle proposition de stationnement est à l'étude.
- Pandémie oblige, la traditionnelle assemblée annuelle du conseiller municipal du district Montcalm-Saint-Sacrement n'a pas eu lieu.

4.2 COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

Communiquer de l'information sur différents aspects de la vie du quartier. Maintenir et augmenter les activités sur la page Facebook du conseil de quartier Saint-Sacrement ; Participer aux formations offertes par la Ville ; Diffuser l'information aux citoyens du quartier.

- Renouvellement de l'abonnement à *MonMontcalm.com* qui publie régulièrement des articles concernant le quartier Saint-Sacrement.
- Seize publications ont paru sur la [page Facebook](#) du conseil en 2020.
- Participation à l'événement *Parlons Culture* dans la cadre de la [Vision du développement culturel 2025](#).
- Dépôt en novembre 2020 d'un [mémoire](#) dans le cadre de la *Nouvelle politique de participation publique* de la Ville de Québec. Le conseil a suivi de près, depuis 2016, l'évolution du cadre légal de consultation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il est heureux que la Ville de Québec ait opté, dans sa nouvelle politique, pour un processus de consultation plus étoffé et plus stimulant tout en maintenant le processus d'approbation référendaire ainsi que les conseils de quartier comme intermédiaires privilégiés avec les citoyens et citoyennes. Le conseil déplore toutefois que l'article 8 de la nouvelle politique confère à la Ville une marge discrétionnaire unilatérale dans le choix et l'application des mesures de participation publique

qui ne sont pas obligatoires afin de ne pas compromettre les délais d'un projet ou pour tout motif qu'elle juge d'intérêt public. Il déplore également que la Ville n'ait pas reconduit les modalités relatives au rôle et au fonctionnement des conseils de quartier, laissant encore ces derniers dans l'expectative quant à leur existence, leurs ressources financières et leurs moyens d'expression.

4.3 HISTOIRE ET PATRIMOINE

Faire connaître l'histoire du quartier : histoire ancienne, occupation, géographie, bâtiments et lieux patrimoniaux, personnages historiques, communautés et institutions, anciens commerces, etc. ; Favoriser la participation des citoyens à la diffusion de l'histoire du quartier : photographies anciennes, cartes et plans, maisons familiales, histoires de familles ; Participer au développement du sentiment d'appartenance au quartier.

En septembre 2016, à l'aide d'une subvention de 2 000 \$ de la Ville de Québec, le conseil de quartier de Saint-Sacrement mettait en place le [blogue Saint-Sacrement illustré](#) ainsi que le [groupe Facebook](#) du même nom avec pour objectifs de faire connaître l'histoire ancienne du quartier. Une nouvelle subvention de 2 000 \$ a été obtenue en décembre 2018 pour poursuivre les activités du blogue.

- Avec l'accord de la Société historique de Québec, quelques-uns des articles publiés en avril 2019 dans le numéro spécial de *Québecensia* portant sur le quartier Saint-Sacrement ont été repris sur le blogue. Deux ont paru en septembre et novembre 2019, [La riche histoire de l'hôpital du Saint-Sacrement](#) et [L'héritage du collège des Jésuites](#), et deux autres en janvier 2020, [Saint-Sacrement à l'ère des villas : le domaine Holland](#) ainsi que [Le patrimoine bâti du quartier Saint-Sacrement](#).
- Neuf publications ont paru en 2020 sur la page du groupe Facebook. Plusieurs concernaient l'église du Très-Saint-Sacrement.

4.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Préciser les particularités du quartier et les besoins identifiés par les citoyens ; Assister aux consultations ; Répondre aux sondages ; Au besoin, rédiger des mémoires ou autres documents pour expliquer davantage les enjeux liés au quartier et émettre des recommandations.

- Concernant le zonage dans le quartier Saint-Sacrement, une seule demande de modification a été soumise au conseil de quartier par le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou. Il s'agissait d'une demande visant à transformer un local commercial en un logement résidentiel sur le Chemin Sainte-Foy. Le conseil de quartier a également pris connaissance de trois demandes de dérogations mineures (voir le point 5). Aucune de ces demandes ne présentait d'enjeu majeur.

4.5 VOLET AMÉNAGEMENT DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES OU PRIVÉES

Protéger l'environnement du quartier ; Cibler des endroits du quartier pour des projets de verdissement en référence avec la carte des îlots de chaleur ; Assurer une vigilance concernant le respect des lois et règlements.

- Il n'y a pas eu d'intervention sur ce point en 2020. Le conseil de quartier poursuit sa participation à la Table de concertation Environnement des conseils de quartier, mais aucune rencontre n'a été tenue en 2020.

4.6 VOLET VIE COMMUNAUTAIRE

Contribuer au développement de la solidarité entre voisins ; Mettre en œuvre dans le quartier d'actions liées à l'approche Voisins solidaires du Réseau québécois des Villes et villages en santé ; Collaborer à l'organisation de la Fête des voisins.

- En raison du contexte sanitaire, aucune activité sociale réunissant des gens et organismes du quartier n'a été tenue durant l'année 2020 à l'exception de la traditionnelle Fête d'hiver organisée par les Loisirs Saint-Sacrement qui a réuni plusieurs familles du quartier dans le parc Saint-Sacrement.

4.7 VOLET SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MOBILITÉ DURABLE

Soutenir les modes de déplacements diversifiés et sécuritaires dans le quartier ; Poursuivre la mise en œuvre du plan local de mobilité durable en appuyant les initiatives visant des déplacements sécuritaires pour tous les usagers (personnes vulnérables, piétons, vélos, autos, autobus et véhicules de service), en travaillant en concertation avec la Ville à une action de sensibilisation à la limitation des vitesses excessives et en identifiant des projets de mobilité durable dans le quartier.

- Le conseil a déposé le 7 janvier 2020 un [mémoire](#) sur la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024* de la Ville de Québec. La mobilité durable, la sécurité autour des écoles, la limitation des vitesses, les passages piétonniers, l'entretien des trottoirs ont toujours été au cœur des préoccupations du conseil de quartier de Saint-Sacrement de sorte que le conseil ne peut être que favorable aux actions priorisées par la Ville qui vont dans le même sens. Le conseil de quartier a poursuivi ses représentations en 2020 en insistant sur le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy, entre les avenues Eymard et Ernest-Gagnon, où trois piétons ont été mortellement happés par des véhicules routiers au cours des dernières années et sur l'urgent besoin de rendre cette artère commerciale plus conviviale et plus sécuritaire notamment en y réduisant la vitesse et en aménageant une place publique.

Le conseil déplore par ailleurs que la stratégie de la ville ne soit que partiellement inspirée de la Vision Zéro Accident et qu'une large partie de la sensibilisation des usagers de la route soit dévolue aux conseils de quartier et aux conseils d'établissement ou associations de parents sans que ces organismes ne disposent de ce qu'il faut pour tenir un discours univoque à ce sujet, comme il en existe ailleurs tel le Code de la rue adopté par Bordeaux, la ville jumelle de

Québec en France. Il serait grand temps de détrôner l'automobile-reine qui semble encore malheureusement trop au cœur de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec.

- La Ville de Québec a amorcé une consultation en ligne concernant sa Vision de la mobilité active. Plusieurs activités sont en cours sur le [site de participation citoyenne](#), du 28 octobre 2020 au 31 mars 2021. Le conseil entend déposer un mémoire concernant les déplacements à pied, à vélo et en autobus dans le quartier au début de l'année 2021. Tous les résidents et résidentes du quartier préoccupés par le sujet peuvent s'exprimer sur le site de la [Vision de la mobilité active](#) ainsi que sur la [page Facebook du conseil de quartier](#).
- Le projet pilote de déneigement de la bande cyclable entre la Colline parlementaire et la Cité universitaire réalisé à l'hiver 2019-2020 a porté fruit. La bande cyclable sera maintenant dégagée à l'année, la principale amélioration étant le déneigement des 150 mètres de piste en face du Collège Stanislas que le conseil a réclamé à plusieurs reprises.

5 DEMANDES D'OPINION ET DÉROGATIONS MINEURES

En 2020, le conseil de quartier de Saint-Sacrement a statué sur une demande d'opinion et pris connaissance de deux dérogations mineures et d'une exemption.

Demands d'opinion concernant le quartier

3 novembre 2020 — Demande d'opinion - Permission d'occupation au 1307-1315 chemin Sainte-Foy pour permettre des logements au rez-de-chaussée, Règlement R.C.A.1V.Q. 409 et 410

Le bâtiment sis au 1307-1315 chemin Sainte-Foy comporte trois étages. Le sous-sol ainsi que les 2^e et 3^e étages sont occupés par un logement. Le rez-de-chaussée est d'usage commercial. Le propriétaire demande que ce rez-de-chaussée puisse redevenir un logement. Comme mentionné dans le [rapport de consultation](#), tous les administrateurs du conseil de quartier se sont prononcés en faveur de la modification proposée. Le règlement est [entré en vigueur](#) le 17 décembre 2020.

Dérogations mineures et exemption concernant le quartier

20 août 2020 — [Projet de construction](#) comprenant quatre bâtiments résidentiels en rangée de type bifamilial en remplacement d'un poste de taxi qui a été démoli, rue Raymond-Casgrain (lots projetés 6 374 289 à 292)

Rendre réputés conformes : la hauteur du bâtiment à dix mètres au lieu de huit mètres, comme prescrit par l'article 331 et la grille de spécifications de la zone 16036Ha ; le pourcentage d'occupation au sol (POS) à 16 % au lieu de 25 %, comme prescrit par l'article 397 et la grille de spécifications de la zone 16036Ha ; la distance de dégagement entre le bâtiment et l'allée d'accès conduisant à une aire de stationnement de plus de six cases de stationnement à 0,5 m au lieu de 2,0 m, comme prescrit à l'article 637 du Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme (R.C.A.1V.Q. 4).

15 septembre 2020 — [Propriété sise au 1335, rue Callières \(lot 1 738 532\)](#)

Rendre réputé conforme le retrait de l'agrandissement du bâtiment principal à 12 % au lieu de 50 %, comme indiqué à l'article 633 du Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 4.

9 novembre 2020 — [Propriété sise au 715, avenue Marguerite-Bourgeoys](#)

Exempté, conformément aux dispositions du Règlement R.C.A.1V.Q. 4, le propriétaire du terrain situé au 715, avenue Marguerite-Bourgeoys de l'obligation de fournir et de maintenir une case de stationnement à la suite de l'ajout d'un logement au sous-sol conditionnellement au paiement d'une compensation financière de 500 \$.

6 ÉTATS FINANCIERS

En 2020, le Conseil de quartier Saint-Sacrement a bénéficié d'un budget de fonctionnement de 1 116 \$ de la Ville de Québec.

BILAN	31 déc. 2020	31 déc. 2019
ACTIF		
<u>Actif à court terme</u>		
Surplus de budget de fonctionnement	211 \$	569 \$
Fonds dédiés aux projets d'initiative sur la mobilité durable	521 \$	572 \$
Fonds dédiés au projet d'initiative culturelle	874 \$	335 \$
Total	1 606 \$	1 476 \$
 <u>Actif à long terme</u>		
Part de qualification	5 \$	5 \$
Total actif net	1 611 \$	1 481 \$
Actif net non affecté	211 \$	574 \$
 ÉTAT DES RÉSULTATS		
REVENUS		
Subvention de fonctionnement (Ville de Québec)	1 116 \$	1 300 \$
Subvention Projet d'initiative culturelle		150 \$
Revenus d'intérêts	5 \$	14 \$
Total des revenus	1 121 \$	1 464 \$
 DÉPENSES		
Budget de fonctionnement	991 \$	1 741 \$
Projet d'initiative culturelle		1 000 \$
Total des dépenses	991 \$	2 741 \$
 Excédents des revenus sur les dépenses	130 \$	(1 277 \$)
 Actif net au 31 décembre de l'année précédente	1 481 \$	2 758 \$
Actif net	1 611 \$	1 481 \$